



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture de Verdun

SOCIÉTÉ DES CARRIÈRES ET FOURS A CHAUX DE DUGNY
Compte-rendu de la réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS)
du 7 décembre 2021

La Commission de Suivi de Site (CSS) de l'usine exploitée par la société CARRIÈRES ET FOURS A CHAUX DE DUGNY à DUGNY-SUR-MEUSE, s'est réunie sous la présidence de Madame Ingrid NICLAIS, Secrétaire générale adjointe de la sous-préfecture de Verdun, le 7 décembre 2021 à 10h00, à la salle du centre social de DUGNY-SUR-MEUSE.

1. Participants à la CSS

NOM ET PRENOM	QUALITE
Mme NICLAIS Ingrid	Sous-Préfecture de Verdun – Secrétaire générale adjointe (Présidente de séance)
Mme Martine COLIN	Sous-Préfecture de Verdun
Mme VOL Fabricia M. BRENNER Jean-Marie	Maire de Dugny-sur-Meuse 1er adjoint mairie de Dugny-sur-Meuse
M. TOUSSAINT Denis	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Grand Est – Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
M. STOUFFLET Bernard	Meuse Nature Environnement
M. BAZARD Denis	Fédération de la Meuse pour la pêche et la protection du milieu aquatique
M. ZIMMER Denis Mme CIAMPANELLI Mathilde	Directeur de l'usine des Carrières et Fours à Chaux de Dugny Coordinatrice environnement des Carrières et Fours à Chaux de Dugny
M. LEGAY Robert	Représentant élu des Carrières et Fours à Chaux de Dugny
M. BERTON Dominique	DDT 55
Lt BUITGE Johann	SDIS 55

2. Ordre du jour de la réunion

- Désignation du bureau
- Validation du compte-rendu de la réunion de la CSS du 20 juin 2019
- Présentation du bilan des années 2019 et 2020 par l'exploitant
- Présentation par la DREAL du bilan de l'inspection des installations classées
- Commentaires et questions diverses

3. Échanges lors de la réunion

Introduction :

Mme Ingrid NICLAIS, Secrétaire générale adjointe de la sous-préfecture de Verdun, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à chacun des participants.

Elle présidera la séance en l'absence de Mme TOURTE-TROLUE, Sous-préfète de Verdun, dont elle demande à l'assistance d'excuser l'absence.

Les membres du bureau, sur proposition de candidatures de Mme NICLAIS, sont désignés sans objection de l'assemblée :

- pour le collègue « Administrations de l'état » : M. le directeur de la DREAL, ou son représentant ;
- pour le collègue « Élus des collectivités territoriales » : Mme Fabricia VOL, maire de la commune de DUGNY-SUR-MEUSE ;
- pour le collègue « Exploitant » : M. Denis ZIMMER, directeur de l'usine des CARRIERES ET FOURS A CHAUX DE DUGNY ;
- pour le collègue « Salariés », M. Robert LEGAY, représentant élu ;
- pour le collègue « Riverains ou associations de protection de l'environnement », M. Bernard STOUFFLET, représentant l'association MEUSE NATURE ENVIRONNEMENT.

Mme NICLAIS soumet à l'approbation des membres le compte-rendu de la réunion du 20 juin 2019, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Elle invite ensuite M. ZIMMER à présenter le bilan d'activité pour les années 2019/2020.

Présentation par l'exploitant du bilan d'activité 2019/2020 : (diaporama en pièce jointe)

M. ZIMMER fait une brève présentation de l'histoire des Fours à Chaux.

Le diaporama est commenté par M. ZIMMER.

Le sommaire de la présentation est le suivant :

- **historique**
- **présentation de la société,**
- **combustibles admis,**
- **rejets atmosphériques,**
- **rejet dans le milieu naturel,**
- **prévention des risques,**
- **évolution des systèmes QSE,**
- **investissements 2020.**

Mme NICLAIS, après s'être assurée qu'aucune question n'était posée, invite ensuite Monsieur TOUSSAINT Inspecteur de l'environnement en charge par intérim du suivi du site au titre des ICPE, à présenter le bilan de l'inspection des installations classées.

Présentation par la DREAL des actions de l'inspection des installations classées 2019/2020 :

a) Actions administratives

- Suivi/interprétation des résultats d'autosurveillance

b) Contrôles sur site

Un contrôle sur site réalisé en date du 12 décembre 2019

Visite effectuée dans le cadre du Programme Pluriannuel de Contrôle (PPC) 2019

→ Suites données aux observations des précédentes visites du 13 novembre 2017 et 19 novembre 2018 :

- levée de l'intégralité des remarques formulées par l'IIC et demande de mise en œuvre des recommandations émises par BIOMONITOR (rapport 19-RA-09-TA14) concernant l'implantation des stations de surveillance environnementale.

→ Contrôle des moyens de lutte contre l'incendie par vérification des prescriptions imposées par les articles 14.4.1, 11.4.2, 15.1, 15.2, 15.3 et 15.4 de l'arrêté préfectoral n° 2007-745 du 29 mars 2007 :

- Article 11.4.2 : les moyens incendie devront être opérationnels jusqu'à l'arrivée d'aide extérieure avec un minimum d'une heure ;

-> Sur la base du niveau de carburant (10 % du volume) présent dans le réservoir de la motopompe alimentant les couronnes d'arrosage, **l'IIC a demandé à l'exploitant de mettre en place les mesures correctives permettant d'assurer à tout moment une autonomie suffisante du dispositif d'arrosage.**

Réponse de l'exploitant :

Un contrôle préventif est effectué hebdomadairement, avec démarrage du groupe motopompe et contrôle du niveau du réservoir et jerrycane de secours.

Mise en place d'un ordre de maintenance préventive et d'un registre de passage.

- Article 15.4 : des exercices de secours seront régulièrement réalisés en présence le cas échéant du SDIS

-> Au regard de la date du dernier exercice incendie réalisé en présence du SDIS (22 octobre 2016), **l'IIC a demandé à l'exploitant de prendre contact avec ce dernier pour la réalisation d'un nouvel exercice**

Réponse de l'exploitant :

Réalisation d'un exercice avec le SDIS (casernes de Dieue-sur-Meuse et Verdun) le 31 octobre 2019. CR transmis à l'inspection des IC

- En complément des articles examinés dans le cadre de la visite et bien qu'aucune disposition ne soit prévue dans l'arrêté préfectoral du 29 mars 2017 précité, l'IIC a demandé à l'exploitant de procéder à un contrôle régulier :

- des débits d'eau disponibles en cas d'utilisation simultanée de plusieurs poteaux incendie,
- des débits d'eau disponibles à la borne d'incendie n° 1, en utilisation simultanée avec les couronnes d'arrosage des stockages d'huile usagées.

Réponse de l'exploitant :

Prise en compte des remarques formulées par l'IIC. Plan d'action en cours de finalisation

Les mesures mises en place par l'exploitant seront examinées lors d'une prochaine visite sur site.

Aucun contrôle n'a été réalisé sur le site en 2020

Questions diverses :

M. STOUFFLET demande pourquoi on ne peut pas brûler des déchets médicaux.

M. ZIMMER répond que c'est impossible, car ces derniers n'ont pas assez de pouvoir calorifique ; on doit être très sticté sur la sélection des déchets.

La commune demande pourquoi les déchets proviennent de l'étranger et pas de France.

M. ZIMMER répond que la société doit être très sélective sur les déchets utilisés pour le process.

Le SDIS demande s'il serait possible de faire un excercice cadre avec les officiers et le poste de commandement.

M. ZIMMER est favorable à cette proposition.

M. BERTON demande où en est la situation en terme de densité de sanglier.

M. ZIMMER répond que le sujet est en discussion.

L'aspect sulfogyspe n'a pas été abordé par l'exploitant, l'activité étant à l'arrêt.

Une CSS sera à prévoir fin 2022 pour cette activité, en sachant qu'une visite de constat de fin de travaux doit être effectuée dans le courant de l'année par l'inspection des installations classées de la DREAL G-E.

Mme NICLAIS interroge l'assemblée sur d'éventuelles questions supplémentaires à l'attention de la DREAL ou de l'exploitant.

Aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance.

La Sous-préfète de VERDUN,



Marie-Paule TOURTE-TROLUE